

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE2556

présenté par
M. Esquenet-Goxes et Mme Mette

ARTICLE 3

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« 7° Ils contribuent à la féminisation du secteur agricole en mettant en place un dispositif de mentorat à destination des étudiantes en agriculture. » ;

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'enseignement agricole compte parmi ses effectifs près de 50% de femmes en 2023. Pourtant, selon les derniers recensements, les femmes ne représentent qu'un quart des chefs d'exploitations en France.

La féminisation de l'agriculture représente un défi dans le cadre de l'objectif du renouvellement des générations.

Dans un objectif de lutte contre les discriminations sexistes et les barrières à l'entrée dans le monde agricole pour les femmes, l'enseignement agricole doit mettre en place des initiatives afin d'accompagner au mieux les citoyennes de demain. C'est ce que doit permettre la mise en place d'un mentorat à destination des femmes qui souhaitent s'orienter vers des métiers agricoles.